



Délégation jurassienne

Rapport d'activité 2022

En 2022, la Délégation jurassienne à la Loterie Romande (LORO) a octroyé des contributions financières pour un montant de CHF 4'157'250 à 176 projets d'utilité publique émanant d'associations, de fondations ou d'institutions. Dans ce montant, il n'est pas tenu compte des contributions octroyées en faveur du sport cantonal qui relèvent de la Commission cantonale des sports ainsi que des contributions octroyées par le fonds d'utilité publique (FUP) à disposition du Gouvernement.

Répartition des contributions par domaine

La Délégation a attribué les montants suivants par domaine :

- Action sociale et personnes âgées	95'400
- Jeunesse et éducation	466'400
- Santé et handicap	71'000
- Culture	2'495'700
- Formation et recherche	0
- Conservation du patrimoine	34'000
- Environnement	288'750
- Promotion, tourisme et développement	706'000
TOTAL	4'157'250

Les octrois les plus importants (égal ou supérieur à CHF 200'000) ont été attribués aux projets suivants :

- Fondation pour le Théâtre du Jura, saison 2022-2023	245'000
- Association Musique des Lumières, saison 2022-2023	200'000
- Jura Tourisme, Saignelégier, activités 2022	300'000
- Association nationale 2 CV – rencontre mondiale dans le Jura	210'000

Le détail de toutes les contributions octroyées et leurs bénéficiaires est mentionné dans la brochure de la Loterie Romande « Répartition des bénéfices 2022 » présentée sur le site www.entraide.ch.

Les montants mentionnés dans cette brochure concernent les contributions accordées durant l'année civile 2022. Ils ne correspondent toutefois pas au bénéfice remis par la Loterie Romande à la Délégation jurassienne, ce bénéfice étant calculé sur la base d'un exercice annuel allant du 1er juillet au 30 juin.

Par ailleurs, les contributions octroyées aux bénéficiaires sont versées sur la base du décompte final du projet.



Délégation jurassienne

Comptes 2022 de la Délégation jurassienne

Les comptes 2022 qui bouclent avec un bénéfice net de CHF 279'728.46 ont été vérifiés par le Contrôle cantonal des finances et avalisés par le Gouvernement de la République et Canton du Jura. Ils sont présentés sur le site www.entraide.ch. Les comptes 2022 appellent les commentaires suivants :

- Le bénéfice net de CHF 279'728.46 a été réalisé grâce notamment à l'annulation d'engagements pour des dossiers représentant un montant de CHF 602'400. Il s'agit d'annulations de projets, d'annulations de projets dues au COVID, de projets réalisés avec un coût final moins élevé que le budget et de projets pas entièrement réalisés. Mentionnons en particulier l'annulation de deux projets importants, d'une part de la Fondation Mémoire, Art et Forêt à Bonfol (valorisation du site de l'ancienne décharge) pour un montant de CHF 250'000, et d'autre part de la Fondation de l'Ecole Sainte-Ursule à Porrentruy (travaux de rénovation de l'école) pour un montant de CHF 100'000.

- Considérant l'important bénéfice brut réalisé de CHF 1'279'728.46, une réserve de CHF 1'000'000 a été constituée pour des « Projets RCJU extraordinaires ». Conformément à l'avis de droit du 11 novembre 2022 de Boris Rubin, juriste au sein de Service de l'économie et de l'emploi, la Délégation dispose d'une marge d'appréciation pour octroyer une contribution à un projet cantonal qui ne repose pas sur une base légale stricte. Il appartient dès lors au Gouvernement de déposer, durant la période 2023-2026, une ou des requêtes précises auprès de la Délégation dans le but de financer partiellement des projets cantonaux extraordinaires. Le ou les projets déposés seront conformes à la législation sur les jeux d'argent et à la CORJA (Convention romande sur les jeux d'argent).

- La fortune nette à disposition de la Délégation au 31 décembre 2022 se monte à CHF 1'889'248.26 et correspond à environ 4,5 mois de dotation annuelle nette LORO. Le but de la Délégation jurassienne est d'augmenter cette fortune à environ 6 mois de dotation annuelle, soit environ CHF 2'500'000, selon les recommandations émises par la Présidence de la LORO. Pour rappel, la Délégation jurassienne détient le taux de dotation de fortune nette le plus faible des cantons romands. Cette fortune nette a diminué fortement ces dernières années avec l'octroi de deux contributions importantes pour les projets de patinoire SIDP à Porrentruy (CHF 1'250'000 en 2017) et du Théâtre du Jura (CHF 2'000'000 en 2016).

Conférence romande des présidents des Organes de répartition (CPOR)

Cette Conférence examine les demandes à caractère romand ou national et dispose d'un budget séparé, par exercice comptable, qui ne peut excéder 10% « du montant total mis à disposition des organes de répartition par la Loterie Romande ».

Pour l'année 2022, la CPOR a attribué CHF 9'779'800 à 125 projets de dimension romande ou nationale. Parmi ces projets figurent 6 projets d'origine jurassienne, soit :

- Fédération des Patoisants du canton du Jura (Fête romande et internationale)	15'000
- Institut Ferdinand Hodler, Delémont (projet de recherche et publication)	50'000
- Fondation Théâtre du Jura (Festival suisse des écritures et de la traduction)	9'000
- Fondation rurale interjurassienne (Concours suisse des produits du terroir 2023)	40'000
- Fondation Delémont'BD (festival 2022)	100'000
- Fondation Nez Rouge Suisse, Porrentruy (activités 2022)	100'000



Délégation jurassienne

Le détail de toutes les contributions octroyées et leurs bénéficiaires est mentionné dans la brochure de la Loterie Romande « Répartition des bénéfices 2022 » présentée sur le site www.entraide.ch.

Perspectives 2023

La part des bénéfices de la Loterie Romande revenant au canton du Jura est calculée selon le nombre d'habitants (50%) et le revenu brut des jeux (50%) réalisé sur le territoire cantonal. En achetant leurs billets dans le canton du Jura, les joueurs contribuent à maintenir le fort engagement de la Délégation jurassienne à la Loterie Romande en faveur des associations, fondations et institutions d'utilité publique de notre canton.

Dans son communiqué du 15 mai 2023, la Loterie Romande s'est réjouie de pouvoir mettre à disposition un montant record de CHF 243,4 millions à disposition des organes cantonaux de la LORO. La clé de répartition étant moins favorable en 2022 pour le canton du Jura, les organes jurassiens de répartition toucheront un peu moins que l'année précédente.

Contact

Jean-Claude Lachat, président de la Délégation jurassienne à la LORO (tél. 079 215 49 29)

Delémont, le 22 mai 2023